



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement secondaire II

Direction générale

Service prospective et gestion de l'enseignement secondaire II

Commission des transferts

TRANSFERTS

DISPOSITIONS INTERNES

Informations à utiliser en vue des inscriptions pour l'année scolaire 2018 - 2019

Version adoptée par la commission des transferts le 26 janvier 2018
Envoyée aux établissements de l'enseignement secondaire II le 02 février 2018

Dans un souci de lisibilité, seul le masculin est utilisé dans ce document. Le texte s'applique cependant indifféremment aux femmes et aux hommes.

AVERTISSEMENT

En quoi consiste un transfert pour les élèves de l'enseignement secondaire II ?

Il s'agit d'un changement de formation réfléchi, conduisant à un changement de formation au sein des filières Collège de Genève, École de culture générale et CFP Commerce plein temps dans la perspective de la rentrée suivante.

La validation d'un transfert découle d'un processus pédagogique durant lequel l'élève aura construit un nouveau projet de formation et n'est donc pas une simple formalité administrative.

Le transfert d'un élève d'une école à l'autre est préparé par les directions respectives. Tout élève souhaitant un transfert doit prendre contact avec le doyen répondant de son établissement d'origine (cf. liste page 6).

Les types de formation plein temps hors commerce et duale ne sont pas concernés par le présent document.

Conformément à l'article 33 du Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST C 1 10.31), le présent document fixe les dispositions internes relatives à un transfert.

Eric Stachelscheid, directeur chargé du service prospective et gestion de l'enseignement secondaire II - DGES II

La brochure des transferts est accessible sur le site Internet du DIP : <http://www.ge.ch/po/documents.asp>

SOMMAIRE

Acronymes	5
Coordonnées des répondants « Transfert » par établissement	6
Transferts	
Définition – Principes – Modalités	7
Infographie	8
Du Collège de Genève à l'ECG et au CFP Commerce (CFC ou maturité professionnelle)	9
De l'École de culture générale au CdG et au CFP Commerce (CFC ou maturité professionnelle)	13
Du CFP Commerce (CFC) au CdG et à l'ECG	16
Du CFP Commerce (maturité professionnelle) au CdG et à l'ECG	20
Annexe : descriptif des différents profils du CFP commerce	23

ACRONYMES

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CdG	Collège de Genève
CECR	Cadre européen commun de référence
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFCi-B	CFP Commerce – CFC intégré, profil Base
CFCi-E	CFP Commerce – CFC intégré, profil Élargi
CFP	Centre de formation professionnelle
CO	Cycle d'orientation
CPe	CFP Commerce – CFC dual, profil Élargi
DF	Discipline fondamentale
DGES II	Direction générale de l'enseignement secondaire II
E&S	Économie et société (anciennement Gestion)
ECG	École de culture générale
ICA	Information, communication, administration (anciennement Bureautique)
MP1	CFP hors commerce – maturité professionnelle intra-CFC
MP2	CFP hors commerce – maturité professionnelle post-CFC
MP1-ESe 3+1	CFP Commerce – maturité professionnelle
MP1m-ESe 3+1	CFP Commerce – maturité professionnelle multilingue
MP 3+1	CFP Commerce – maturité professionnelle
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
ORRM	Ordonnance et règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
OS	Option spécifique
OSP	Option spécifique préprofessionnelle
RECG	Règlement relatif à l'école de culture générale (C 1 10.70)
REST	Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (C 1 10.31)

COORDONNÉES DES RÉPONDANTS « TRANSFERTS »

Présidence	M. Eric Stachelscheid, directeur, service prospective et gestion - DGES II	022 / 546.59.13
Collège de Genève		
Conférence des directrices et directeurs	Administration	022 / 388.33.90
Calvin	M. Nicolas Levet, doyen	022 / 388.32.00
De Candolle	M. Didier Bopp, doyen	022 / 388.48.00
André-Chavanne	M. Patrick Netuschill, doyen	022 / 388.37.00
Claparède	Mme Caroline Crettaz Herren, doyenne	022 / 388.22.00
Emilie-Gourd	M. Frank Souiller, doyen	022 / 388.36.10
Rousseau	M. Olivier Lessmann, doyen	022 / 388.09.00
De Saussure	M. David Sarkissian, doyen	022 / 388.43.00
Sismondi	M. Serge Zoutter, doyen	022 / 388.79.00
Madame de Staël	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Voltaire	Mme Tania Buhler Garrido, doyenne	022 / 388.08.00
École de culture générale		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Catherine Bertolo Monnier, doyenne	022 / 388.59.47
Henry-Dunant	Mm Véronique Völki, doyenne	022 / 388.59.00
Jean-Piaget	M. Fabien Sartoretti, doyen	022 / 388.78.00
Ella-Maillart	M. Dominique-Alain Pellizari, doyen	022 / 546.29.70
Aimée-Stitelmann	Mme Joyce Mallet, doyenne	022 / 388.20.50
Madame de Staël	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Centres de formation professionnelle		
CFP Commerce	Mme Myriama Barka, doyenne	022 / 327.36.14
Conférence des directrices et directeurs	Mme Christine Chaignat Richard, doyenne	022 / 546.22.00
Nicolas-Bouvier	M. Patrick Netuschill, doyen	022 / 388.37.00
André-Chavanne	M. Frank Souiller, doyen	022 / 388.36.10
Emilie-Gourd	Mme Joyce Mallet, doyenne	022 / 388.20.50
Aimée-Stitelmann	M. Livio Fioravanti, doyen	022 / 546.40.50
Raymond-Uldry	Mme Inès Scolari, doyenne	022 / 388.50.00
CFP Arts	Mme Laure Delay Ramadan, doyenne	022 / 388.82.11
CFP Construction	M. Aïssa Daroui, doyen	022 / 546.67.10
CFP Nature et environnement	Mme Mirella Bonito Kastawa, doyenne	022 / 388.34.00
CFP Santé et social	Mme Natacha Desfayes, maîtresse adjointe	022 / 388.88.00
CFP Technique	Mme Sabine Moret, doyenne	022 / 388.12.60
ACCESII	M. Xavier Magnin, doyen	022 / 388.73.20
CTP		
Maturité professionnelle post CFC - hors commerce		
	M. Patrick Canellini, doyen	022 / 546.22.13
DGES II - Service élèves (SEL)		
DGES II - Service enseignement, évaluation et certifications (SEC)		
	Mme Francine Novel, directrice	022 / 546.59.16
	M. Gilles Guenat, chargé de mission coordinateur des maturités professionnelles	022 / 546.59.62
OFPC - Service de l'orientation scolaire et professionnelle		
	M. Jean-Pierre Cattin, directeur	022 / 388.44.00

TRANSFERT : DÉFINITION - PRINCIPES - MODALITÉS

CONSIDÉRANTS

Il existe deux types de formations plein temps : professionnelle et générale, trois types de filières : gymnasiale (Collège de Genève), générale (École de culture générale) et professionnelle (Centre de formation professionnelle) et trois types de certifications : attestation (AFP), certificat (certificats de l'ECG et CFC) et certificat de maturité (maturités gymnasiale, spécialisée et professionnelle).

Le Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST C 1 10.31) précise à l'art. 31 :

¹ L'octroi d'un redoublement n'est pas un droit.

³ Dans les voies de formation générale, cette mesure ne peut être accordée qu'une seule fois par filière.

⁴ Un élève ayant bénéficié d'un redoublement ne peut prétendre ni à un triplement de l'année ni à un redoublement de l'année immédiatement supérieure.

De plus, l'art. 34 indique :

² L'année scolaire de l'élève qui a quitté l'école avant le 30 septembre n'est pas prise en considération dans l'application de l'article 31.

I. DÉFINITION

On parle de transfert lorsqu'un élève change de formation au sein des filières Collège de Genève, École de culture générale et CFP Commerce plein temps.

Un transfert implique une démarche en orientation auprès d'un psychologue conseiller en orientation de l'OFPC et une inscription dans une autre école du secondaire II. Il peut nécessiter des examens et/ou un rattrapage spécifique à la charge de l'élève (C 1 10.31 art. 33 al. 3).

Tout transfert doit être formalisé à la fin d'une année scolaire ; aucun transfert n'est possible en cours d'année.

Pour le 12^e degré exclusivement, les demandes de changement de filière résultant d'une erreur manifeste dans l'orientation seront traitées jusqu'à fin septembre :

- pour autant que les conditions d'admission dans la nouvelle formation soient remplies ;
- après évaluation par un psychologue conseiller en orientation de l'OFPC ;
- dans la limite des places disponibles.

II. PRINCIPES

1. Les transferts sont examinés par les répondants « transferts » des écoles concernées, sur la base du présent document. Les situations n'y figurant pas font l'objet d'une décision prise en accord avec le service élèves (SEL).
2. L'application des normes de transfert se fait sur la base de la situation de l'élève à la fin du cycle d'orientation ou de l'année scolaire précédant le transfert.
3. Les élèves promus en année terminale de leur formation doivent être fortement encouragés à terminer leurs études et obtenir une certification avant d'envisager une autre formation au secondaire II.

4. Durant son cursus au secondaire II, un élève ne peut bénéficier que d'un seul transfert au sein des filières Collège de Genève, École de culture générale et CFP Commerce plein temps (C 1 10.31 art. 33 al. 4).

Un élève en échec qui a déjà bénéficié d'un transfert dans ces filières doit se réorienter vers une formation professionnelle plein temps (hors CFP Commerce) ou duale.

5. Dispositions particulières liées aux transferts :

- le refus de redoublement dans une filière n'empêche pas un transfert au même degré ;
- un élève qui bénéficie d'un transfert au même degré a le statut de redoublant dans sa nouvelle filière (C 1 10.31 art. 33 al. 5) ;
- il est impossible de tripler dans une voie maturité ;
- un triplement n'est possible que lors d'un changement de filière et l'élève est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière.

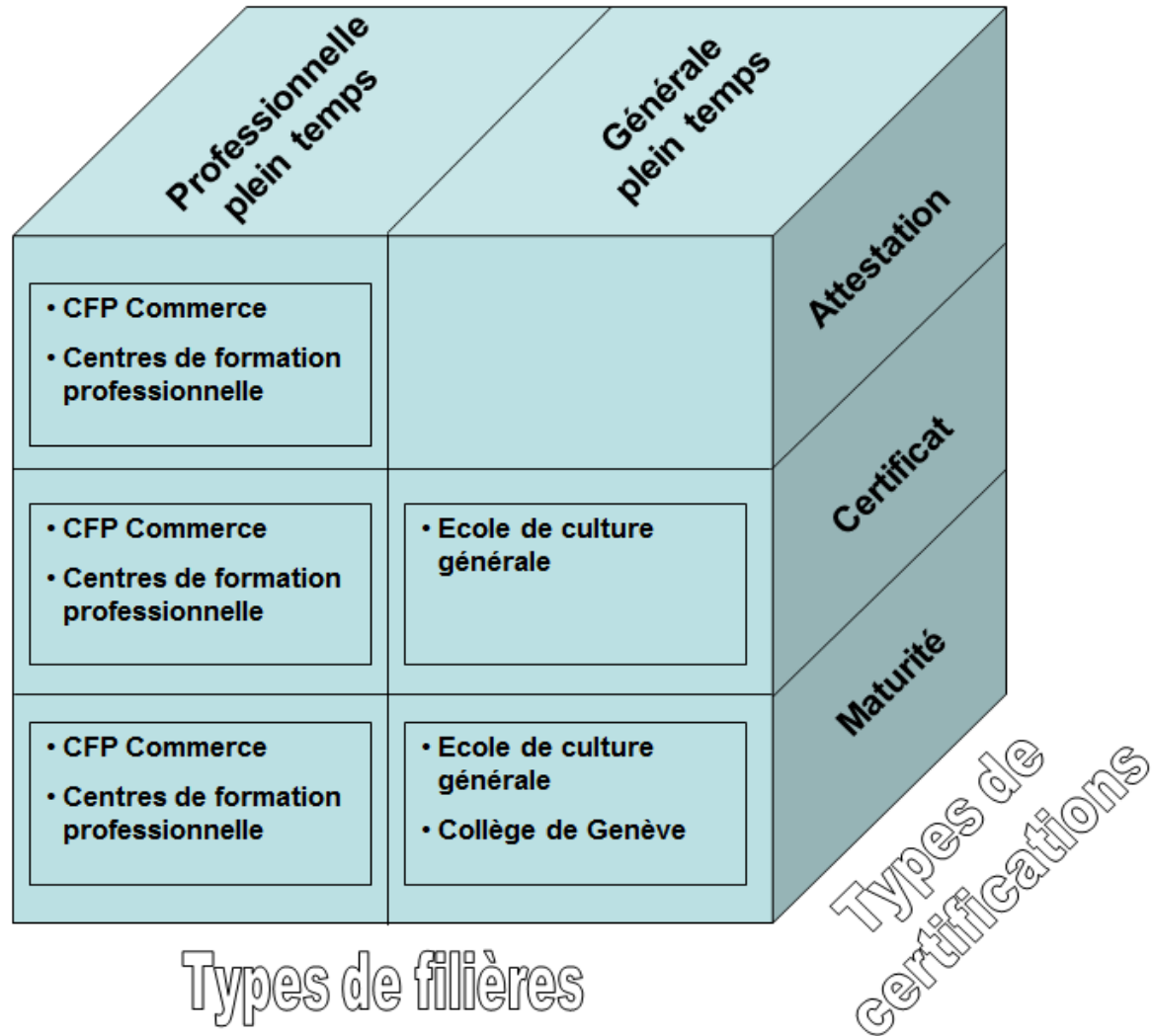
6. **L'année de transition entre le cycle d'orientation et le secondaire II** n'est pas considérée comme un douzième degré et fait l'objet de conditions de passage spécifiques (cf. brochure *Préparatoire*).

III. MODALITÉS

1. L'élève qui envisage un transfert doit effectuer une démarche avec un psychologue conseiller en orientation de l'OFPC et en **aviser au plus vite le répondant « transferts » de son établissement** avant de prendre contact avec sa nouvelle école. L'école de provenance complète le document *Avis de transfert/réorientation* pour formaliser cette démarche.
2. Par ailleurs, la direction de l'établissement accompagne tout élève dont le pronostic de maintien n'est pas assuré pour l'année suivante, dans la construction d'un projet de formation alternatif en cas d'échec (séance d'information sur l'ensemble des autres filières de formation, entretien motivationnel en collaboration avec l'OFPC).
3. Il est alors informé :
 - des conditions et des normes de transfert ;
 - de la séance d'information obligatoire pour l'ECG, le mercredi 9 mai 2018 ;
 - de l'échéance de dépôt de dossier pour les transferts vers l'ECG ainsi que le CFP Commerce, le vendredi 11 mai 2018 ;
 - du calendrier relatif à l'inscription dans une filière du secondaire II ;
 - de la date des confirmations d'inscription, le jeudi 28 juin 2018.
4. Les transferts sont gérés par les directions d'établissement qui peuvent, si nécessaire, s'en remettre au service prospective et gestion de l'ESII (PROGESII).
5. Toute situation sortant du présent cadre est du ressort du service élèves (SEL).

INFOGRAPHIE

Types de formations plein temps



TRANSFERT DU COLLÈGE À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE ET AU CFP COMMERCE

DE Collège de Genève		À			
		Degré	École de culture générale	CFP Commerce	
				CFCi	MP1-ESe 3+1
1 ^{re}	non promu en 2 ^e	1	Admis	Cf. tableau détaillé p. 10	Cf. tableau détaillé p. 10
		2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Première année terminée 2) Total minimum de 12.0 pour les 4 notes de français, mathématiques, langues choisies à l'ECG 3) Si nouvelle langue, total minimum de 9.0 pour les trois disciplines restantes et examen réussi dans la nouvelle langue	Admis en 2^e CFCi-E Rapide aux conditions ci-dessous : 1) Première année terminée 2) Note minimum 4.0 en français, mathématiques, langues choisies au CFP Commerce 3) Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Non admis (accès à la maturité professionnelle après l'obtention du CFC)
	promu en 2 ^e	2	Admis Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Admis en 2 ^e CFCi-E Rapide	
2 ^e	non promu en 3 ^e	2	Admis Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Admis en 2 ^e CFCi-E Rapide	
		3	Admis dans les OSP de l'ECG en fonction des disciplines suivies au collège (Cf. p. 11)	Non admis	
promu en 3 ^e	2	Non admis	Admis en 2 ^e CFCi-E Rapide		
	3	Admis dans les OSP de l'ECG en fonction des disciplines suivies au collège (Cf. p. 11)	Non admis		
3 ^e		2	Non admis	Admissible en 2 ^e CFCi-E Rapide sur dossier (avec lettre de motivation) et suivi individualisé	
		3	Admis dans les OSP de l'ECG en fonction des disciplines suivies au collège (Cf. p. 12)	Non admis	

TRANSFERT DU COLLÈGE AU CFP COMMERCE

Le descriptif des différents profils figurant dans le tableau ci-dessous est disponible en annexe (page 23).

CONDITIONS DE TRANSFERT

DE		À			
Collège de Genève		Degré	CFP Commerce		
			CFCi-B	CFCi-E	MP1-ESe 3+1
1 ^{re}	non promu en 2 ^e	1	Non admis	Admis	Admis

TRANSFERT DU COLLÈGE À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

CdG2 → ECG3

CONDITIONS DE BASE

- 2^e année de CdG terminée
- F - M - L1 - L2 : **minimum 3.0**
- **stages** intra-certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible
- **travail personnel** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre)

Règlement relatif à l'École de culture générale C 1 10.70

Art. 40 Critères de réussite pour l'obtention du certificat ECG

1. La réussite du certificat ECG est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

- a) une moyenne générale égale ou supérieure à 4.0 pour l'ensemble des disciplines décrites aux articles 29 à 33 ;
- b) au maximum 3 notes insuffisantes ;
- c) la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2.0 ;

2. L'obtention du certificat ECG est conditionnée à la réussite du certificat et à la validation formelle du stage pratique intra-certificat.

3. Le certificat ECG est délivré avec mention si la moyenne générale est égale ou supérieure à 5.0.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Pour l'option spécifique arts, il convient de prendre contact directement avec le doyen de transfert répondant de l'École de culture générale. Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé.

Selon l'option choisie en 3^e année de l'ECG, 3 notes de la fin de la 2^e année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4.0 au minimum** pour assurer le titre.

En cas de redoublement de la 2^e année, ce sont les notes de l'année redoublée qui comptent.

DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTÉ	SOCIO-EDUCATIF	COMMUNICATION- INFORMATION	ARTS
NOTES CdG2 comptant pour l'obtention du certificat ECG	2 ^e langue	2 ^e langue		2 ^e langue
	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)		moyenne sciences humaines (géographie + histoire)	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)
		moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)
	arts	arts	arts	

TRANSFERT DU COLLÈGE À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

CdG3 → ECG3

- **stages** intra-certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible
- **travail personnel** à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre)

Règlement relatif à l'École de culture générale C 1 10.70

Art. 40 Critères de réussite pour l'obtention du certificat ECG

1. La réussite du certificat ECG est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :

- a) une moyenne générale égale ou supérieure à 4.0 pour l'ensemble des disciplines décrites aux articles 29 à 33 ;
- b) au maximum 3 notes insuffisantes ;
- c) la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2.0 ;

2. L'obtention du certificat ECG est conditionnée à la réussite du certificat et à la validation formelle du stage pratique intra-certificat.

3. Le certificat ECG est délivré avec mention si la moyenne générale est égale ou supérieure à 5.0.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Selon le cursus antérieur, un rattrapage dans certaines disciplines peut être exigé.

Selon l'option choisie en 3^e année de l'ECG, 3 notes de la fin de la 2^e année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un **4.0 au minimum** pour assurer le titre.

En cas de redoublement de la 2^e année, ce sont les notes de l'année redoublée qui comptent.

DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

OPTION	SANTE	SOCIO-EDUCATIF	COMMUNICATION- INFORMATION	ARTS
NOTES CdG2 comptant pour l'obtention du certificat ECG	2 ^e langue	2 ^e langue		2 ^e langue
	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)		moyenne sciences humaines (géographie + histoire)	moyenne sciences humaines (géographie + histoire)
		moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)	moyenne sciences expérimentales (moyenne des deux meilleures notes parmi biologie - chimie - physique)
	arts	arts	arts	

TRANSFERT DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE AU COLLÈGE ET AU CFP COMMERCE

DE		À			
École de culture générale		Degré	Collège de Genève	CFP Commerce	
				CFCi	MP1-ESe 3+1
1 ^{re}	non promu en 2 ^e	1	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO	Cf. tableau détaillé p. 14	Cf. tableau détaillé p. 14
	promu en 2 ^e	1	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO	Cf. tableau détaillé p. 14	Cf. tableau détaillé p. 14
			Si non admissible en fin de 11 ^e CO Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques		
		2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) 3 ^e langue (2 ^e langue étrangère à l'ECG) mathématiques 2) Examens dans ces 4 disciplines 3) Examen pour l'OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS 4) Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen et à la charge de l'élève	Admis en 2^e CFCi-E Rapide aux conditions ci-dessous : Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques	Non admis
2 ^e	non promu en 3 ^e	2	Non admis	Admis en 2 ^e CFCi-E Rapide	Non admis

REMARQUE : Les candidats à l'admission au degré 2 du CdG doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

TRANSFERT DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE AU CFP COMMERCE

Le descriptif des différents profils figurant dans le tableau ci-dessous est disponible en annexe (page 23).

CONDITIONS DE TRANSFERT

DE		À			
École de culture générale		Degré	CFP Commerce		
			CFCi-B	CFCi-E	MP1-ESe 3+1
1 ^{re}	non promu en 2 ^e	1	Admis	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO
	promu en 2 ^e	1	Admis	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO Si non admissible en fin de 11 ^e CO Total minimum de 18.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO Si non admissible en fin de 11 ^e CO Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques

TRANSFERT DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE AU COLLÈGE ET AU CFP COMMERCE

DE École de culture générale		À			
		Degré	Collège de Genève	CFP Commerce	
				CFCi	MP1-ESe 3+1
2 ^e	promu en 3 ^e	2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) 3 ^e langue (2 ^e langue étrangère à l'ECG) mathématiques 2) Examen pour l'OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS 3) Selon l'OS choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen lors du transfert et à la charge de l'élève.	Admis en 2 ^e CFCi-E Rapide	Non admis
		3	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) 3 ^e langue (2 ^e langue étrangère à l'ECG) mathématiques 2) Examens dans ces 4 disciplines 3) Examen dans la discipline OS choisie 4) Le cas échéant, rattrapages et examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (arts visuels ou musique et chimie).	Non admis	
3 ^e	échec au certificat		Non admis	Admissible en 2 ^e CFCi-E Rapide sur dossier (avec lettre de motivation) et suivi individualisé	Non admis

REMARQUE : Les candidats à l'admission aux degrés 2 et 3 du CdG doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

TRANSFERT DU CFP COMMERCE AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE CFP Commerce		À		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 ^{re} CFCi-B	non promu en 2 ^e CFCi-B	1	Admis	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	Non admis	Non admis
	promu en 2 ^e CFCi-B	1	Admis	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 15.0 pour les notes de français anglais mathématiques 2) Examen dans la 2^e langue étrangère choisie à l'ECG 3) Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG 	Non admis

TRANSFERT DU CFP COMMERCE AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE		À		
CFP Commerce	CFCi-E	Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 ^{re} CFCi-E	non promu en 2 ^e CFCi-E	1	Admis	Admis si admissible en fin de 11 ^e CO
		2	<p style="text-align: center;">En principe non admis</p> <p>Si l'élève est en échec dans les disciplines spécifiques du CFP Commerce (E&S et ICA) et qu'il a au maximum deux autres moyennes en dessous de 4.0, l'élève est admis aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total minimum de 16.0 pour les notes de français, anglais, mathématiques et langue nationale (AL ou IT)</p> <p>2) Pour l'OSP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue</p>	Non admis
	promu en 2 ^e CFCi-E	2	<p>Admis aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total minimum de 16.0 pour les notes de français, anglais, mathématiques et langue nationale (AL ou IT)</p> <p>2) Pour l'OSP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG <p>Si nouvelle langue, examen dans cette langue</p>	<p>Admis aux conditions ci-dessous :</p> <p>1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques</p> <p>2) Examens dans ces 4 disciplines</p> <p>3) Examen pour l'OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS</p> <p>4) Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen et à la charge de l'élève</p>

REMARQUE : Les candidats à l'admission au degré 2 du CdG doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

TRANSFERT DU CFP COMMERCE AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE		À		
CFP Commerce	CFCi-B	Degré	École de culture générale	Collège de Genève
2° CFCi-B	non promu en 3° CFCi-B	2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 12.0 pour les notes de français 2) langue étrangère (AL, IT ou AN) Examen dans la 2° langue étrangère choisie à l'ECG 3) Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG 	Non admis
		3	Non admis	
	promu en 3° CFCi-B	2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 12.0 pour les notes de français langue étrangère (AL, IT ou AN) mathématiques 2) Examen dans la 2° langue étrangère choisie à l'ECG 3) Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG 	
		3	Non admis	
3° CFCi-B	échec au certificat		Non admis	Non admis

TRANSFERT DU CFP COMMERCE AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE		À			
CFP Commerce	CFCi-E	Degré	École de culture générale	Collège de Genève	
2° CFCi-E	non promu en 3° CFCi-E	2	Admis Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques 2) Examens dans ces 4 disciplines 3) Examen pour l'OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS 4) Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen et à la charge de l'élève	
		3	Non admis	Non admis	
	promu en 3° CFCi-E	2	Admis Pour l'OSP <ul style="list-style-type: none"> • Arts : admission sur dossier • Communication-Information : admis • Santé : rattrapage par l'élève des cours de sciences expérimentales et de biologie de la 1^{re} ECG • Socio-éducative : rattrapage par l'élève du cours de droit de la 1^{re} ECG Si nouvelle langue, examen dans cette langue	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Total minimum de 20.0 pour les notes de français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques 2) Examens dans ces 4 disciplines 3) Examen pour l'OS langue choisie Test indicatif pour les autres OS 4) Selon l'option choisie, rattrapages éventuels fixés par le doyen et à la charge de l'élève	
		3	Non admis	Non admis	
	3° CFCi-E	échec au certificat		Non admis	Non admis

REMARQUE : Les candidats à l'admission au degré 2 du CdG doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

TRANSFERT DU CFP COMMERCE (MP 3+1) AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE CFP Commerce		À		
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève
1 ^{re} MP 3+1	non promu en 2 ^e MP 3+1	1	Admis	Admis
		2	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Première année terminée 2) Total minimum de 12.0 pour les 4 notes de français mathématiques langues choisies à l'ECG 3) Si nouvelle langue, examen dans cette langue 4) Rattrapages en sciences expérimentales et en droit en fonction de l'OSP choisie à l'ECG 5) Pour l'OSP Arts, admission sur dossier	Non admis
	promu en 2 ^e MP 3+1	2	Admis Pour l'OSP Arts, admission sur dossier	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Examen(s) dans la(les) discipline(s) suivante(s), si la note obtenue est < 4.0 : français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques 2) Examen pour les OS Langues (test indicatif pour les autres OS) 3) Rattrapage dans certaines disciplines

REMARQUE : Les candidats à l'admission au degré 2 du CdG doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

TRANSFERT DU CFP COMMERCE (MP 3+1) AU COLLÈGE ET À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DE CFP Commerce		À			
		Degré	École de culture générale	Collège de Genève	
2° MP 3+1	non promu en 3° MP 3+1	2	Admis Pour l'OSP Arts, admission sur dossier	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Examen(s) dans la(les) discipline(s) suivante(s), si la note obtenue est < 4.0 : français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques 2) Examen pour les OS Langues (test indicatif pour les autres OS) 3) Rattrapage dans certaines disciplines	
		3	Non admis	Non admis	
	promu en 3° MP 3+1	2	Admis Pour l'OSP Arts, admission sur dossier	Admis aux conditions ci-dessous : 1) Examen(s) dans la(les) discipline(s) suivante(s), si la note obtenue est < 4.0 : français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques 2) Examen pour les OS Langues (test indicatif pour les autres OS) 3) Rattrapage dans certaines disciplines	
		3	Non admis	Admis en OS Économie et droit aux conditions ci-dessous : 1) Examens dans les disciplines : français langue nationale (AL ou IT) anglais mathématiques 2) Rattrapage dans certaines disciplines 3) Examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée	
	3° MP 3+1	échec		Non admis	Non admis

REMARQUE : Les candidats à l'admission au degré 2 du CdG doivent être informés d'une restriction possible des choix ORRM.

ANNEXE : DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTS PROFILS DU CFP COMMERCE

CFCi-B	CFCi-E	MP1-ESe 3+1
<ul style="list-style-type: none"> • Le profil B correspond à la formation initiale de base. • Une langue : anglais avec une exigence minimale de niveau B1 (CECR) en fin de formation • Accent sur ICA • Promotion semestrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Le profil E correspond à la formation initiale élargie. • Deux langues : allemand ou italien et anglais, avec une exigence minimale de niveau B1 (CECR) en fin de formation • Accent sur E&S • Promotion semestrielle • Une classe rapide nommée 2CFCi-R permet d'obtenir un CFC profil E en deux ans et est accessible aux conditions mentionnées dans le présent document. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en 2 étapes : 6 semestres scolaires suivis de 12 mois de stage en entreprise formatrice. Le CFC et la MP sont obtenus simultanément à l'issue de la formation. • Deux langues : allemand ou italien et anglais, avec une exigence minimale de niveau B2 (CECR) en fin de formation • Accent sur E&S et approfondissement de niveau maturité dans d'autres disciplines • Possibilité de suivre une formation bilingue (anglais) • Promotion semestrielle